



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

TOME TROISIÈME

TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1880

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 120

—
1880

imaginer ce procédé de mesure. Je pense qu'il pourrait avoir quelque utilité en anthropologie.

DISCUSSION.

M. TOPINAND. Le procédé que vient de nous décrire M. Beaumanoir est très ingénieux et très exact, et nous rendrait sans doute des services, si nous n'avions un instrument excellent qui remplit exactement le même but : c'est le stéréographe de Broca, qui, lui aussi, nous donne le contour du crâne avec une grande exactitude. Le procédé des pesées dont use M. Beaumanoir pourrait de même être appliqué aux silhouettes que fournit le stéréographe.

M. Beaumanoir nous a très justement indiqué le point faible de son procédé : c'est d'exiger une opération qui mutilé le crâne.

M. BEAUMANOIR. C'est sans doute un inconvénient. Mais le stéréographe ne donne pas la ligne de séparation du crâne et de la face. Si vous ne sciez pas le crâne, comment pourrez-vous connaître le développement du sinus sphénoïdal?

Sur les dépôts quaternaires dans la vallée de la Seugne ;

PAR M. EMILE MAUFRAS.

(Communiqué par M. de Mortillet.)

La Seugne, affluent de la Charente, coule dans une large et belle vallée creusée dans le calcaire crétacé ; elle est ouverte dans la direction du nord-ouest au sud-est, obéissant ainsi à cette loi que semblent avoir subie comme elle les principales vallées de cette région de la France.

Les collines crayeuses qui la limitent sont accidentées et présentent une suite de petits monts découpés à pentes assez douces, dont les hauteurs varient de 80 à 30 mètres.

Tandis que dans le fond de la vallée on rencontre des dépôts de formation récente, la plupart du temps de nature tourbeuse ; dans la partie haute et moyenne on trouve, au

contraire, sur bien des points, des terrains plus anciens qui revêtent deux formes différentes : tantôt ce sont des amas de débris de roches calcaires, mélangés de sables siliceux transportés évidemment par les eaux ; tantôt c'est une couche plus ou moins épaisse d'une argile limoneuse de couleur brun foncé, dont la consistance et l'épaisseur présentent quelques variations. Souvent ces dépôts se trouvent superposés, et alors le limon cache l'autre, quelquefois aussi le premier manque et le limon repose alors directement sur la craie.

Telle est en quelques mots la constitution physique de cette vallée et des couches de diluvium qui vont faire l'objet de cette étude.

Un coup d'œil jeté sur la carte ci-jointe permettra du reste de se rendre un compte encore plus exact des faits que je viens d'indiquer.

Depuis quelques années l'emploi comme ballast de ces graviers nous a permis de faire bien des observations d'un certain intérêt tant au point de vue géologique qu'au point de vue archéologique.

Cette étude des dépôts quaternaires de notre contrée est évidemment fort loin d'être terminée, et l'avenir nous ménage sans doute bien des découvertes qui viendront couronner nos efforts ; nous n'avons encore pu recueillir que de rares et faibles traces des faunes contemporaines des industries quaternaires, représentées par contre par d'innombrables débris ; nous sommes donc privés d'un élément de classification très important en pareille matière.

Néanmoins, en comparant nos observations et découvertes à celles faites dans le Nord par M. de Mortillet et plusieurs autres savants, et dans la Marne par M. Chouquet, il nous est possible de classer les dépôts qui nous occupent.

Les silex travaillés retirés jusqu'à ce jour des graviers quaternaires de la vallée de la Seugne sont en nombre infini et se divisent d'après leurs formes en deux groupes principaux.

Les uns sont des haches souvent grossières, quelquefois

d'un travail assez soigné, mais représentant aussi exactement que possible la fameuse *langue de chat* du nord de la France.

Les autres sont des instruments généralement en forme de pointe, une de leurs faces est unie et l'autre est retouchée avec plus ou moins de soin et d'habileté.

Les premiers reproduisent donc le type dit achenléen ou chelléen, les seconds représentent le type moustérien.

Ajoutez à cela une série nombreuse d'éclats informes, et quelques grattoirs, nucléus et pointes de flèches, et vous connaîtrez parfaitement le produit de nos recherches sans qu'il soit besoin d'en faire une description plus minutieuse.

Les points principaux où j'ai pu étudier ces graviers sont Mosnac, Pinthiers, Bougnaud et Salignac. A première vue, ces quatre gisements semblent se répéter, mais un examen attentif des silex travaillés trouvés dans ces différents dépôts ne tarde pas à faire établir entre eux une distinction importante.

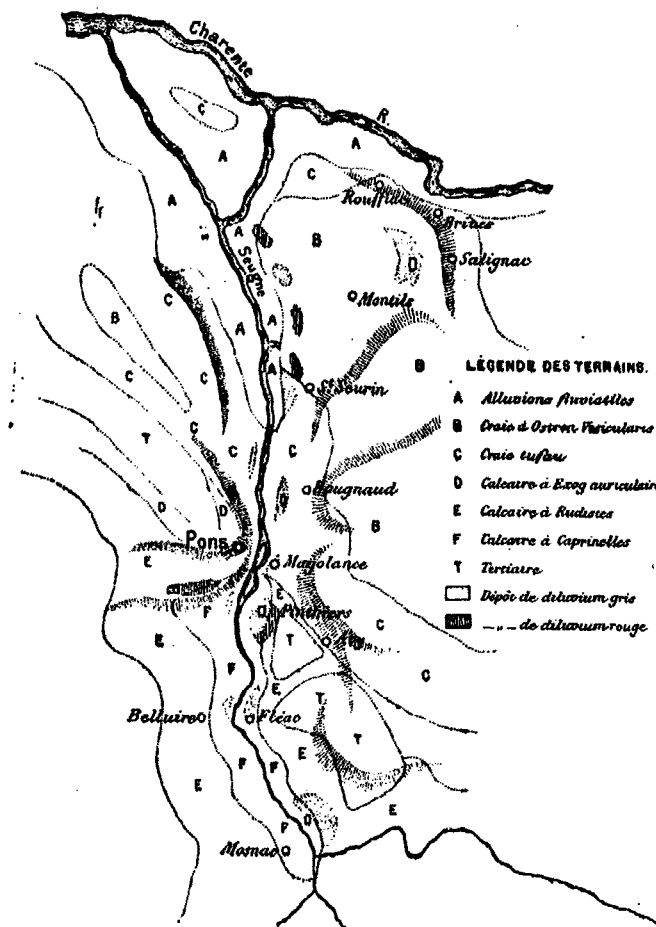
A Mosnac les haches sont rares; les couteaux, les pointes retouchées sur une de leurs faces, les lames de toutes sortes y sont au contraire en abondance; la couche de gravier, d'une épaisseur d'environ 2 mètres, repose sur le versant d'un petit coteau à pentes douces qui limite à cet endroit l'ancien lit de la rivière, réduit aujourd'hui à des proportions beaucoup plus faibles.

Partant de Mosnac et suivant le cours de la Seugne, on traverse successivement les communes de Fléac et de Belluire, où les dépôts qui nous occupent ne sont représentés que par des traces de trop peu d'importance pour être étudiées avec fruit, et l'on arrive après une course d'environ 6 kilomètres à Pinthiers.

Ce gisement, situé dans la commune de Pons, à peu de distance du faubourg sud de cette ville, est beaucoup plus considérable que celui de Mosnac; son épaisseur atteint près de 4^m,40.

La tranchée offre la succession de couches ci-après :

1° Sous la terre végétale une couche de diluvium rouge de 80 centimètres;



2° Au-dessous, une couche de diluvium gris d'environ 2 mètres;

3° Au-dessous, une petite couche d'argile grise de 10 centimètres ;

4° Enfin au-dessous, reposant sur le calcaire crétacé, une couche de diluvium gris de 1^m,50.

Dans la couche inférieure de diluvium gris, on trouve la hache chelléenne en grand nombre; quelques échantillons sont d'un travail soigné, mais beaucoup sont grossiers et taillés à gros éclats; avec ces haches, nous trouvons également des nucléus et des éclats dont l'emploi comme instruments tranchants nous est attesté par leurs bords émoussés; ils paraissent avoir été obtenus lors de la taille des haches et les formes qu'ils affectent n'ont rien d'intentionnel.

Dans la couche d'argile il n'y a pas de silex.

Dans la seconde couche de diluvium gris, les silex taillés ne sont pas moins nombreux que dans la première; la hache chelléenne s'y retrouve, mais en très petit nombre, tandis que les pointes moustériennes y sont en grand nombre; les éclats informes de la première couche ont ici des formes voulues, et la pointe de flèche qu'il nous était d'abord difficile de distinguer est ici parfaitement accusée.

Nous retrouvons donc dans la couche supérieure de Pinthiers ce que nous avons déjà trouvé à Mosnac.

A 700 ou 800 mètres de Pinthiers, au lieu appelé Marjolance, existe la continuation de la couche inférieure de Pinthiers; lors de son exploitation ce dépôt donna sept ou huit haches chelléennes et quelques éclats sans valeur.

En continuant à suivre le cours de la rivière, durant près de 4 kilomètres, on arrive à la ballastière de Bougnaud, située sur un plateau légèrement onduleux que domine le village; l'étendue de ce dépôt est considérable; les travaux entrepris sur plusieurs points pour son exploitation nous ont permis de le suivre depuis le domaine de Tartifume, situé à moitié route de Pons à Bougnaud, jusque près des moulins de Châteaurenaud, établis un peu au-delà de Bougnaud.

Ce qui caractérise ce dépôt, c'est le grand nombre de haches; les pointes moustériennes font absolument défaut;

seuls, quelques éclats et nucléus accompagnent les haches.

C'est donc la couche inférieure de Pinthiers qui, passant par Marjolance, s'est répandue jusqu'à Bougnaud.

Mais continuons à descendre le cours de notre rivière ; deci delà, nous trouverons des preuves de l'existence de dépôts de graviers inexploités et qui sont pour nous autant de gages de découvertes futures. Après une course de 5 à 6 kilomètres, nous arrivons près de l'endroit où la Seugne verse ses eaux dans la Charente.

C'est sur le versant à pentes douces des coteaux qui portent les villages de Brives, de Roufflac et de Salignac, que se trouve le dépôt jadis exploité en un endroit situé un peu au-dessous du dernier de ces villages.

Ici encore on découvre des noyaux et des objets imparfaits en nombre infini, les haches chelléennes y sont nombreuses, mais les pointes moustériennes manquent totalement.

Ainsi, sur certains points et dans certaines couches, nous trouvons la hache chelléenne seule, tandis qu'ailleurs nous la trouvons associée à un très grand nombre de pointes moustériennes ; nous sommes donc, si je ne me trompe, en présence de deux industries.

Ces faits établis, nous avons à répondre à une question qui se pose d'elle-même : ces deux industries sont-elles contemporaines ?

En l'absence de tout ossement, nous pourrions être embarrassé pour y répondre, si nous n'avions pour nous éclairer les belles études faites par M. de Mortillet et autres savants, sur les graviers similaires du Nord ; or, ces savants nous apprennent qu'avec la faune plus ancienne ils ont trouvé le type chelléen pur, tandis qu'avec la faune moins ancienne ils ont rencontré ce type mélangé au moustérien.

De plus, nous avons constaté à Pinthiers la superposition de ces deux industries ; par suite, nous sommes en droit, ce me semble, de dire que la première, celle qui occupe la couche inférieure de Pinthiers, et que nous trouvons à Marjolance, à Bougnaud et à Salignac, est la plus ancienne.

Déjà j'ai établi ces faits d'une manière très succincte dans l'excellente revue *les Matériaux*; mais un de nos savants confrères¹, dans un article fort ingénieusement écrit, a cherché à tirer parti de mon laconisme pour me faire paraître en contradiction et mettre en doute la légitimité de mes conclusions, me faisant en même temps l'honneur de m'associer dans ses critiques à MM. de Mortillet, Cartailhac et autres maîtres, dont je ne suis que l'humble disciple.

Eh bien, qu'il me permette de le lui dire ici, j'ai lu et relu son travail avec tout le soin qu'il mérite; j'ai rendu hommage au talent avec lequel il combat des idées que je considère comme vraies, mais je n'ai pu me ranger de son bord.

Après comme avant les objections de M. d'Acy, je reste convaincu que l'industrie moustérienne, même dans le diluvium, est de date moins ancienne que l'industrie chelléenne.

M. d'Acy, il est vrai, demande des niveaux, « chose très importante, dit-il, en pareille matière », et que j'ai complètement négligé de lui donner.

J'avoue mon oubli, mais ne suis pas aussi convaincu que lui de l'importance réelle que cela peut avoir dans la question qui nous occupe; tout au contraire.

Je ne crois pas que l'on puisse regarder les différentes couches qui composent les dépôts sableux en question comme stratifiées à proprement parler; elles ne sont ni régulières, ni continues et distinctes comme les sédiments véritables; l'inégalité de leur épaisseur, la différence des niveaux auxquels on les trouve, tout indique que ces graviers doivent leur existence à des eaux dont le volume et le pouvoir de transport ont dû subir de grandes variations; rien n'est plus capricieux que la marche des eaux; sous l'influence de mille causes, qui souvent nous échappent, chaque débordement d'un fleuve produira des effets différents.

C'est donc méconnaître, il me semble, les conditions dans lesquelles ces dépôts ont été formés que de vouloir les classer

¹ *Revue des questions scientifiques*, avril 1880, lettre de M. d'Acy à M. Adrien Aroselin.

d'après leurs différentes altitudes : la théorie des hauts et bas niveaux, appliquée à la question dont il s'agit, ne me paraît acceptable qu'en admettant une régularité parfaite dans tout l'ensemble des forces physiques qui ont contribué directement ou indirectement à la formation de ces dépôts ; or, l'observation exacte des faits proteste hautement, à mon avis, contre une régularité si prolongée et si parfaite.

Pour classer ces graviers, il faut surtout nous appuyer sur les fossiles qu'ils renferment, ossements, silex, coquilles, etc.....

C'est là l'élément essentiel de classification.

Il me reste maintenant à dire quelques mots du diluvium rouge, dont j'ai signalé l'existence dès le début de ce travail.

Je l'ai trouvé d'abord à Pinthiers, où il repose directement sur la couche supérieure de diluvium gris ; j'en ai retiré une hache et une belle pointe moustérienne.

Ensuite, les tranchées du chemin de la Seudre, entre Pons et Fondurand, permettent d'en étudier un dépôt assez considérable reposant sur le calcaire à caprinelles.

Enfin les tranchées du chemin de fer de l'État entre Pons et Saintes nous en offrent également plusieurs dépôts ; j'y ai trouvé quatre ou cinq pointes moustériennes et plusieurs éclats sans valeur.

La hache trouvée à Pinthiers rappelle encore le type chelléen, mais elle me semble plus allongée, mieux travaillée et pourrait peut-être représenter un type particulier analogue à celui que M. Chouquet croit avoir découvert dans la Marne.

M. d'Acy a cru trouver en elle une arme puissante pour combattre mes conclusions, faisant ressortir que la prétendue superposition des deux industries n'existait pas à Pinthiers, puisque dans la couche supérieure je retrouvais encore le chelléen.

Cette objection de mon honorable contradicteur ne me semble pas bien sérieuse en présence des sept pointes moustériennes qui accompagnent cette hache.

Telles sont les découvertes et observations qu'il m'a été

permis de faire jusqu'à ce jour dans la vallée de la Seugne concernant les dépôts quaternaires. L'avenir se réserve-t-il le malin plaisir de renverser des idées que je considère comme exactes, parce qu'elles semblent reposer uniquement sur des faits? Je l'ignore.

En attendant, je dirai, et ce sera, je crois, la conclusion légitime de tout ce qui précède : Dans les dépôts quaternaires le chelléen apparaît d'abord tout seul, puis peu à peu il se mêle à du moustérien ; enfin il finit par disparaître et le moustérien règne en maître.

C'est là l'ordre chronologique basé sur l'observation des faits et c'est en même temps l'ordre logique ; un type apparaît, règne un instant, puis peu à peu disparaît pour faire place à un autre : ainsi le veut la loi du progrès.

La séance est levée à cinq heures et demie.

L'un des secrétaires : Pozzi.

416^e SÉANCE. — 21 octobre 1880.

Présidence de M. FLOIX, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMMUNICATIONS DU BUREAU.

Souscription pour élever un monument à la mémoire de Paul Broca.

M. le président annonce à la Société que, par décret en date du 18 août 1880, le président de la République a autorisé l'érection, sur une place publique, d'un monument à la mémoire de Broca.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Lisbonne.

M. DE MORTILLET. La neuvième session des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques,